



**COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE**  
**Séance du 6 décembre 2022**

**RESULTAT DU VOTE**  
Nombre de votants : 30  
Voix favorables : 30  
Voix défavorables : 0  
Abstentions : 0

**DELIBERATION**  
**n°CFVU – 2022 – 37 – INF – 003**

***relative aux maquettes de formation et aux modalités spécifiques  
du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes  
de la faculté d'informatique***

Vu le code de l'éducation, et notamment son article L.712-6-1 relatif aux compétences de la CFVU,

Vu la Charte des examens en vigueur,

Vu la délibération de la CFVU relative au régime commun des études et aux modalités générales du contrôle des connaissances des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux et des diplômes d'université,

Vu les avis du Conseil de la faculté d'informatique du 29 novembre 2022 et du Comité exécutif de l'Ecole de Management de Toulouse (TSM),

**La commission de la formation et de la vie universitaire, après en avoir délibéré, décide :**

La commission de la formation et de la vie universitaire approuve la maquette de la formation de la faculté d'informatique ainsi que les modalités spécifiques du contrôle des connaissances et des compétences des diplômes nationaux telles qu'annexées à la présente délibération.

Le président de la Commission de la  
Formation et de la Vie Universitaire,

**Hugues KENFACK**

**ANNEXES :**

**Diplômes nationaux**

37\_MCC-LICENCE-MENTION-MIASHS&GESTION-PT DIGITAL MANAGEMENT-L1-2023-2024

**Type Diplôme : LICENCE**

<b>COMPOSANTE</b>	<b>INFORMATIQUE &amp; TSM</b>
<b>MENTION</b>	<b>MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE APPLIQUÉES AUX SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES - MIASHS</b>
	<b>GESTION</b>
<b>Parcours-type</b>	<b>Double licence Digital et Management</b>
<b>Session LICENCE</b>	<b>Seconde session/chance</b>
<b>LANGUE ENSEIGNEMENT</b>	
Français	
*A l'exception des enseignements d'anglais, Business Economics et Ethics/Responsibility/Sustainability of IT&M enseignés en anglais	
<b>REDOUBLEMENT</b>	
Le redoublement n'est pas autorisé sauf dérogation accordée par le Président sur avis du jury	
<b>PROFESSIONNALISATION</b>	
<b>EVALUATION, NOTATION, SECONDE SESSION/CHANCE</b>	
<b>Sessions d'examen</b>	
Evaluation en Contrôle continu intégral : Pour chaque UE, 2 épreuves minimum dont une individuelle.	
<b>Seconde chance</b>	
Une épreuve de seconde chance vient s'ajouter à la note de session initiale.	
Elle concerne les UE :	
. dont note de session initiale < 10/20	
. dont note de session initiale > 10/20 mais comprend une absence justifiée dont la valeur est de 0/20.	
Dans le cas d'une absence justifiée en session initiale, la note de l'épreuve de seconde chance vient remplacer celle de session initiale pour laquelle l'étudiant a été absent.	
<u>La pondération entre les notes de session initiale et de seconde chance est déterminé par l'enseignant responsable de l'UE.</u>	
Epreuve orale : en fonction de l'effectif attendu à l'épreuve de seconde chance, l'épreuve orale pourra être transformée par une épreuve écrite (voir détail de la convocation).	
<b>VALIDATION, COMPENSATION, CAPITALISATION, CONSERVATION</b>	
<b>Validation</b>	
Pour valider sa licence, l'étudiant doit valider chacun des 4 blocs de compétences :	
- bloc de Compétences transversales => Career development and internationalisation	
- bloc de compétences disciplinaires en gestion => Management	
- bloc de compétences disciplinaires en informatique => Digital	
- bloc de compétences de spécialité => Digital & Management	
<b>Capitalisation/conservation</b>	
Les enseignements crédités d'ECTS sont capitalisables dès lors que l'étudiant obtient une moyenne de 10/20	
<b>Compensation</b>	
UE : validées isolément (10/20) ou par compensation au sein d'un Bloc de compétence acquis	
Bloc de compétences : validé isolément (10/20)	
<b>TEXTES RÉGLEMENTAIRES</b>	
<a href="#">Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master</a>	
<a href="#">Arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence</a>	
<a href="#">Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master</a>	

LICENCE 1		MIASHS et GESTION (double diplôme)										1ère session		Seconde session/chance		Observation seconde session/chance
Parcours-type		DOUBLE LICENCE DIGITAL et MANAGEMENT										Contrôle Continu	Contrôle Terminal			
Nature ELP	Période	Libellé ELP	Porteur / Porté	Mutualisé avec	Heures CM	Heures TD	ECTS	Coeff	Capitalisable	Compensable	Type Contrôle	Nbre d'évaluation minimum	Nature	Durée		
Bloc	ANNUEL	<b>BLOC DE COMPETENCES TRANSVERSALES : Career development and internationalisation</b>														
UE	S1	Anglais 1*				9	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
UE	S2	Anglais 2*				9	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
UE	S1	Développement professionnel 1				9	1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
UE	S2	Développement professionnel 2				9	1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
UE	S2	Statistique			18	36	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
Bloc	ANNUEL	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES : Management</b>														
UE	S1	Introduction au management			15	30	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
UE	S1	Analyse comptable et financière de l'entreprise			15	30	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
UE	S1	Mathématiques appliquées à la gestion			15	30	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
UE	S2	Business Economics*			18	36	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
Bloc	ANNUEL	<b>BLOC DE COMPETENCES DISCIPLINAIRES : Digital</b>														
UE	S1	Aide à la décision			15	30	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
UE	S1	Introduction aux technologies de l'information et au SI			15	30	5	5	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
UE	S2	Programmation			18	36	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
Bloc	ANNUEL	<b>BLOC DE COMPETENCES DE SPECIALITE : digital &amp; Management</b>														
UE	S1	Ethics/Responsibility/Sustainability of IT & management 1*			3	6	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
UE	S2	Ethics/Responsibility/Sustainability of IT & management 2*			3	6	2	2	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
UE	S2	Serious game			3	6	1	1	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	1				
UE	S2	Atelier digital and management			18	36	6	6	Oui	Oui	CCI (CC Intégral)	2				
		<b>Hors bloc de compétences</b>														
		<b>Bonifications (4x1%):</b> Sport, activités artistiques, engagement étudiant, module vie pro, orchestre														
		<b>TOTAL ANNUEL</b>														
					156	348	60									